

Maisoncelle

1585

Par mil cinq cens quatre vingt & cinq.
Le mardi douzevesme febvrier a la requeste
de honorable & religieux personne Dom Paul
conseiller pbré religieux profes & procureur du
prieure & convent mesme Dame du mont de
ordie & avouez Diocese de roime Lequel
royal singulier moine fut transporte au lieu de
Maisoncelle En luy ceste audite prieure &
convent appartenant & que tient alouage des
Religieux dudit mont de ordie vaultard La
ou seont comparez ledit conseil acompaigne
Le me Jehan regnant procureur de la Justice
dudit mont de ordie demourant a Hondey sur bar
A quel lieu ledit Dom Paul conseil auroit
fait comparez Les personnes de Jehan Involin
me mason Colson geard me Gaventia -
Jehan Henry de Hondey pbré deudit Hondey
de Claude Faudouan convent de trich & Estallon
dont ala mesme le manoir & pour de la
Maison geard de Idier dudit convent
faite visitation & d'une raporte ce quelz
trouventent y eustre mesprave a faire chaques
de leur mestier Desquoz tant ledit conseil
que ledit vaultard ont convenu a
ceste fin Et dont adu par moy prieur de roime
le pbré deudit de tel cas seque & acceptimus Luy
ont juré & promis faire visitation de par
leurs de raporte ce quelz trouventent mesprave



à y faire de refectumores. Et fait en ma
presence de dictz procureurs. Et Vaultart Vasseur
le dictz appria transportz par tout dictz bastiments
à ac faire d'icele procédure. Et ledite cause a
en le monstre de l'opme par ledit Vaultard -
Et demy demant au corps de logis Anguel ledit
le seign' yward charpentier a receuto estre mesuré
à faire de pout mesures scamp de grandeur
sur la chambre de l'opme trois fois de quatre.
ledite fenestree ou de n'a appareance ny de amoy
ou n'a mesme aucune barreaux de port beson
de n'a amoy de charme d'icele. Et si seurt
Nostre poutre au toit par ledite chambre -
Du costé de de voir un paulle pres la feste au
l'ed de celle qui n'a plus ac cause de guiz n'a d'ing
fuit au toit. Et d'icele mesure une
paulle ala travestre de stable. Et d'icele au costé
de de voir signant le pignon subternoille. Et de Villain
au l'ed d'icele paulle qui n'a n'a s'oube quelle
est prest de rompre. Et d'icele comment mesurer
de trois d'icele. Et d'icele est au sonne poutre
poutre de d'icele par ce que sont de trop longneur
poutre de sont ovobees. Et d'icele ala
ou s'ou comment mesurer trois de doubleaux ala
de d'icele au l'ed de trois au qui n'a sont rompre
de qui est de trop poutre. Et par d'icele
de d'icele ala chambre tenant ala d'icele en s'ou -
Quand ala ge ange de d'icele de bon estat

Induit maestre de charpentier de cept
que es deux grandes portes Le comment
remonte deux autres grandes charmes d'elles

Le dit qui comment par un pas. ala grande
porte de la court de l'us ala petite porte d'elles
court allant au Jardin par ce qui mesz est
trouvé ailleurs faut aussi mettre une planche
alignée de la dite petite porte d'elles court
du costé de la dite grande porte.

Et quand au regard de la maestre d'ice
Inuclis a ce porte qui comment se face
le l'us de la court se tenant ala d'us de
chambre du costé de l'us lequel est rompu
de les bragues tombes

Le dit qui comment remonte une porte de table
alignée de la court allant au Jardin au
Lieu des bragues qui restent lesquelles sont
pommées de un portier de l'us tombe

Le dit par devant de la grange du costé de la
rue de la court comment se face six toises
de rapportant de longueur par ce que les brues
sont canalisées pour y avoir de l'eau a raison de qui
se peut de la muraille et de l'us de l'us car
que les fondemens qui sont cause de faire fonder
de la muraille que le temps se ledit rapportant
est fait Le dit la muraille de l'us
Le dit ala dite court contient deux toises se
toises de l'us muraille a l'us de plusieurs